

Dossier 3

Etude du territoire de Grandmont, la *Franchise*

DOSSIER 3

L'étude du territoire de Grandmont :

la *Franchise*

Maxime Larratte et Jean-Marc Popineau

Dans le cadre de « l'archéo-géographie, en 2013, l'étude s'est d'abord attachée à définir le géosystème de Grandmont à travers la topographie et l'hydrographie, la géomorphologie et la géologie, le climat et la végétation. Puis, elle s'est intéressée à son anthroposystème en cernant l'organisation de l'espace à travers le réseau viaire, la polynucléarisation de l'habitat et le parcellaire irrégulier, et en analysant les activités passées et présentes sur le territoire. Une fois fixé ce cadre géographique, on a pu orienter la campagne 2014 vers une prospection-inventaire fine de tous les témoignages archéologiques, toutes périodes confondues, encore présents sur le territoire étudié. Cette prospection a débouché sur la confection d'une cinquantaine de fiches d'enregistrement, correspondant à autant de témoignages retrouvés.

En 2015, l'approche géographique a pu fournir une première synthèse sur les occupations de la franchise de Grandmont. Les frères grandmontains ont procédé à des travaux très importants pour tirer du territoire qui leur revenait leurs moyens de subsistance, et bien plus encore. Grâce à un modèle standardisé d'aménagements hydrauliques, le territoire, apparemment peu favorable à l'homme au départ, est devenu pourvoyeur de ressources les plus diverses. L'impact fort de ces « frères bâtisseurs » sur le paysage des 854 hectares de leur franchise a pris la forme de nombreux chemins reliant l'abbaye à ses manses et au réseau routier régional, de vingt et une manses dont une villeneuve de 12000 m², de cinq faubourgs, d'une grange dîmière de 1200 m² au sol, de treize chaussées-digues totalisant plus de 1200 m linéaires et 100 hectares d'étangs, de dix-sept canaux d'irrigation totalisant 1500 m linéaires, d'au moins dix moulins à eau, d'une adduction d'eau souterraine de 800 m de long, d'une *grande muraille* dotée de quatre édicules et d'une « barre » chemisée de 48 m de long, de remparts-*barris* autour des faubourgs et d'au moins cent hectares d'essarts au XVI^e siècle. Une chronologie commence à se dessiner, notamment en ce qui concerne la déprise de la fin du Moyen Age et la reprise en main à la fin du XVI^e et surtout au XVII^e siècle (défrichements, réorientation des terres délaissées par la disparition des étangs, reconstruction de la villeneuve et de plusieurs granges et métairies...).

En 2016, les recherches complémentaires et les efforts de synthèse en vue de la mise en œuvre d'un SIG ont permis de déceler un modèle standardisé d'aménagements hydrauliques : un talweg est barré par une digue qui relève l'eau, forme un étang plus ou moins vaste et alimente une ou deux *levades*

dotées de vannes de part et d'autre du vallon. L'eau irrigue les prés situés en bas de versant. Un moulin peut utiliser la force motrice, des bassins peuvent servir de lavoir et/ou d'abreuvoirs.

Dans le cadre de la prospection subaquatique (Christophe Cloquier), en 2013, l'enquête sur le réseau hydraulique des environs de l'abbaye a permis de localiser neuf ensembles susceptibles d'être identifiés comme des étangs piscicoles médiévaux ou modernes, antérieurs aux actuels étangs encore en eau. Afin de préciser les potentiels archéologiques de ces aménagements, des observations et des relevés subaquatiques et terrestres furent réalisés, en 2014, sur l'étang des Sauvages, le plus élevé de la série. Une pièce en bois de la vanne a été datée par radiocarbone entre 1029 et 1183. Depuis 2015, à la demande du Conservateur de l'Archéologie du Limousin, un programme spécifique a été validé par la CIRA et donne lieu à un rapport particulier. Les résultats de la campagne 2016 sont présentés ci-dessous.

En amont de l'étang des Sauvages (étang n° 1), un ensemble de drains a été repéré entre le hameau des Vieux Sauvages et le chemin d'exploitation agricole ; il est composé de plusieurs rigoles en granit, apparemment destinées à capter ou drainer les eaux qui sourdent au niveau des versants du vallon.

De forme polylobée, avec une partie supérieure et une partie inférieure, l'étang des Sauvages mesure 320 m de long, pris au droit de la digue, pour 211 m de large, dans la partie supérieure, à 228 m de large, dans la partie inférieure. Sa profondeur maximale est de 6 m, au niveau du seuil de la vanne basse. En eau toute l'année, il est contenu par une imposante digue.

En partie appuyé sur un bâtiment, cette digue, de section trapézoïdale, est constituée d'un talus en pente douce, vers l'amont, et d'un mur oblique, vers l'aval. Elle est équipée de deux systèmes maçonnés de régulation des eaux : la vanne haute, dans la partie droite, et la vanne basse, dans la partie gauche²⁷².

La vanne haute, accessible par une rampe d'accès constituée de blocs de granit maçonnés, permet de vider l'eau de l'étang au moyen d'une pelle en bois logée au fond de la chambre et manœuvrable depuis le sommet de la vanne.

La vanne basse alimente un conduit de section quadrangulaire, repéré sous un amas de blocs de granit largement ensablés, au niveau du canal en aval de la digue.

En aval de la digue, le trottoir de circulation et le caniveau d'évacuation des eaux du bassin trapézoïdal longent la base de la digue jusqu'au niveau du canal maçonné d'évacuation des eaux, construit dans le prolongement de l'exutoire de la vanne basse. Ces éléments forment un ensemble cohérent au pied de la digue pour circuler en sécurité et capturer les poissons qui seraient sortis avec les eaux de l'étang.

²⁷² Pour l'évacuation des eaux excédentaires, elle est également dotée d'un trop-plein à chaque extrémité.

Entre l'étang des Sauvages (n° 1) et l'étang des Chênes (n° 2), deux canaux et un bassin ont été repérés. Si la nature du bassin reste à définir, les canaux peuvent, pour le premier, être identifié comme le prolongement du canal maçonné d'évacuation des eaux de l'étang des Sauvages et, pour le second, être considéré comme le canal d'évacuation du bassin. Ces canaux se rejoignent en aval du bassin puis alimentent en eau l'étang des Chênes.

Au niveau du vallon nord de l'étang des Chênes, un ensemble de drains, comparable au précédent, forme un réseau artificiel, destiné à capter ou drainer les eaux qui sourdent au niveau des versants du vallon afin d'alimenter l'étang des Chênes.

En l'absence de cours d'eau utilisable pour la capture de poissons et la production d'énergie hydraulique, les divers éléments découverts permettent donc d'envisager l'existence d'un aménagement complexe de cette vallée et des vallons latéraux depuis le milieu du XI^e siècle et donc potentiellement antérieur à l'arrivée des religieux sur le site de Grandmont ou durant le XII^e siècle et donc contemporain de l'installation des religieux sur ce site.

I. La méthode

1. Principes généraux

Le périmètre à étudier a été défini en fonction des limites de la « Franchise de Grandmont » (communes de Saint-Sylvestre et d'Ambazac), bien connues grâce à l'analyse régressive d'un procès-verbal de délimitation particulièrement précis, effectué en 1636²⁷³, ainsi que par des aménagements multiples encore visibles sur le terrain (fossés, talus, murets et la « Grande Muraille » pour la partie montagneuse, déjà qualifiée d'*ancien mur* en 1636). Le territoire ainsi délimité mesure 854 hectares. On y a ajouté le territoire de la « Franchise de Muret » (commune d'Ambazac), éloigné de la précédente de moins de 2000 mètres et qu'il est intéressant de joindre à l'étude en raison de sa proximité et aussi parce qu'il s'agit du premier lieu d'implantation d'Etienne de Muret et de ses compagnons. Ce territoire, qui n'a pas fait l'objet d'un procès-verbal de délimitation, est cependant bien matérialisé sur le terrain par des fossés et des talus, pour ce que l'on en sait. Il mesure 220 hectares. La zone totale étudiée mesure donc 1074 hectares.

L'investigation a eu recours à plusieurs types de méthodes de recherche, imprécises par essence, mais dont la confrontation permet de cerner de plus en plus clairement la formation des paysages et le fonctionnement économique de la Franchise.

²⁷³ AD. Haute-Vienne, 5H124. *Procès Verbal des Trésoriers de France* (1636).

- L'archéogéographie trouve sa pertinence dans une association étroite entre l'archéologie et la géographie. C'est pourquoi une étude géographique, effectuée en 2013, a représenté un préalable absolument indispensable à toute tentative de restitution d'un paléo-paysage²⁷⁴.
- La prospection au sol à vue par équipe de deux ou trois personnes a permis de réaliser 123 fiches d'enregistrement d'aménagements anciens divers ; chaque fiche enregistrant bien souvent plusieurs éléments liés, au nombre de 327 à ce jour.
- Confrontation des découvertes avec les recherches en archives, en archéologie subaquatique, en fouille, en étude du bâti... effectuées par d'autres membres de l'équipe.
- Carto-interprétation permettant de retrouver sur les rares cartes anciennes, principalement la carte de Cassini, les plans cadastraux de 1813 et la carte d'État-Major, les indices localisés en prospection ou en archives.
- Photo-interprétation qui, à l'aide de l'orthophotographie ancienne ou actuelle, de l'IGN, des photographies satellitaires et des photographies au drone (St. Desruelles) ou au cerf-volant (S. Charrier), permet de déceler des éléments parfois invisibles même sur place, en raison du manque de recul (essentiellement des rigoles d'irrigation ou de drainage, d'anciens bassins, des limites parcellaires, des micro-reliefs...)
- Analyse du bâti encore en place : villeneuve d'essarts (*prinzes nouvelles*), *mas*, linteaux gravés de dates ou de symboles, ouvertures chanfreinées avec ou sans congés, traces de couverture de chaume, fermes, granges-étables, grange dîmière, « clédiers » (séchoirs à châtaignes), « bachots » (pierres à évier), caves, silos, abris de bergers, terrasses, murs parcellaires, digues, *perrets* (chemisage de talus)...
- Enquête orale : la rencontre avec des personnes habitant ou ayant habité sur place permet de retrouver le souvenir d'un état du paysage local de l'immédiat Après-Guerre. La publicité faite autour des fouilles et de la prospection permet, au bout de cinq campagnes, d'être spontanément sollicités par les habitants qui nous conduisent sur les lieux des faits archéologiques, nous ouvrent leurs portes ou nous amènent leurs trouvailles.
- Analyse archéogéographique : après les campagnes de prospection, il a été possible de relier le corpus de faits archéologiques avec celui des documents textuels, photographiques ou cartographiques en notre possession, au moyen de l'analyse régressive. Les textes et cartes du XIXe siècle forment un point de départ précieux par leur précision et par leurs mentions toponymiques oubliées depuis. Grâce à leur utilisation, les terriers, dénombremments et autre procès-verbaux de bornage datant des XVe, XVIe et XVIIe siècles nous deviennent plus intelligibles (voir *Rapport 2015*).

²⁷⁴ Jean-Marc Popineau, « Un espace d'interface entre plateaux et monts, étude géographique du terroir de l'abbaye chef-d'ordre de Grandmont (Ambazac et Saint-Sylvestre, Haute-Vienne) », *L'abbaye chef d'ordre de*

La méthode utilisée trouve sa limite dans le fait qu'il est bien souvent très difficile de dater précisément les faits archéologiques découverts, leurs mentions dans les textes anciens restant rares et sujettes à caution. C'est pour cette raison qu'il sera nécessaire de procéder ponctuellement à des sondages archéologiques afin de mieux dater ces structures, comme cela a, par exemple, été fait par l'équipe subaquatique de Christophe Cloquier qui a fait analyser du bois prélevé sur la vanne d'un étang afin d'en déterminer l'âge.

De même, la méthode n'est pas bien adaptée à l'étude du parcellaire ancien. Le parcellaire actuel est très différent du parcellaire de 1813 qui, lui-même, ne représente que très imparfaitement les murets parcellaires très nombreux vus en prospection et donc antérieurs au début du XIXe siècle, et qu'il est donc délicat de replacer avec suffisamment de précision sur un document cartographique précis. C'est pourquoi le recours au LiDAR semble à terme indispensable.

2. Méthode d'enregistrement des données

Notre fiche d'enregistrement standardisée et numérisée sous Adobe Illustrator reprend les éléments suivants : localisation (coordonnées Lambert II étendu, plan de situation, références cadastrales) ; type de fait archéologique ; description ; mentions textuelles ; proposition de fourchette de datation ; photographies ; relevés...

En raison du grand nombre de structures découvertes et analysées depuis 2013, il a été jugé utile de mettre en place un nouveau programme : la création d'un SIG. Le SIG est une base de données numérisées et géolocalisées sur un système de coordonnées spécifié. C'est un inventaire d'éléments localisés de manière visible et distincte sur une carte avec, pour chacun de ses éléments, un ensemble d'informations que nous décidons de faire apparaître sur la carte pour les comparer ou les associer entre elles. C'est un travail nécessitant obligatoirement l'utilisation de l'outil informatique et de logiciels spécifiques au SIG comme *ArcGIS* ou *QGIS*. Grâce aux nombreux types d'informations géolocalisées qu'il peut faire apparaître, le SIG est un outil utilisé dans de nombreux domaines comme les télécommunications ou les transports et il tend à se démocratiser de plus en plus dans de nombreuses disciplines scientifiques. En archéogéographie, il sert principalement à recenser, inventorier et localiser des structures archéologiques observées ou analysées sur un espace d'étude défini.

Dans notre cas, l'espace d'étude s'est limité à deux Franchises : celle de Grandmont et celle de Muret (**fig. 126**). L'intérêt d'un tel outil est de rassembler l'ensemble des découvertes archéologiques,

de noter le maximum d'informations historiques et géographiques ou d'autres disciplines sur ces découvertes, de croiser l'ensemble de ces données et donc de comprendre l'évolution du paléopaysage au fil des siècles. Bien entendu, le but de notre démarche est aussi de la rendre accessible à l'ensemble de notre équipe. D'ailleurs, la construction de cette base de données géolocalisées est, et doit être, le fruit d'une coopération entre chercheurs.

Pour cette année, notre base de données géolocalisées a recensé l'ensemble des découvertes faites en prospection entre 2013 et 2017. Le travail consistait donc à reprendre, comprendre et synthétiser au maximum les résultats de la prospection afin de le faire tenir dans une série de tableaux de données. Ce travail a nécessité du temps car nous devions faire ressortir les informations utiles à un SIG et communes à la plupart des structures pour, ensuite, les résumer en un mot ou en une phrase courte dans le but de les faire entrer dans les tables attributaires des différentes classes de données. Il a fallu décider des informations nécessaires à la construction du SIG. Une fois ce travail effectué, nous avons pu entamer sereinement sa construction.

Cette phase de construction prit peu de temps, grâce au travail effectué précédemment et, à la fin, il nous permit de révéler un défaut important dans le contenu de notre base de données : une trop grande diversité de termes pour une ou plusieurs structures ayant la même fonction. En effet, nous avons réfléchi sur les termes que nous devions garder pour définir certains types de structure et sur ceux que nous devions supprimer, dans le but de simplifier, préciser et, par conséquent, clarifier la base de données au niveau des types de fait archéologique. Cela a été le cas pour les faits archéologiques de type « canal », pour lesquels existaient plusieurs termes pour définir différents types, voire le même type, de canaux. Le travail de clarification entamé a permis de déboucher sur une simplification de l'ensemble de ces structures en les désignant par le terme « canal » suivi d'une dénomination complémentaire dans les cas où nous pouvions le préciser : « canal-levade », « canal-rigole », « canal-bief »... Malgré la difficulté, ce travail était absolument nécessaire afin que le SIG et les cartes qui en découlent soient lisibles.

Au total, ce sont 327 structures archéologiques, relevées lors des prospections entre 2013 et 2017, qui ont été numérisées dans le SIG. Cela représente une grande quantité de faits archéologiques divisés en cinq domaines : le bâti, l'hydraulique, les communications, le géologique et le religieux. Une bonne partie de ces structures a été mentionnée dans des textes historiques et, parmi ces structures, certaines ont pu être datées. Grâce à ce SIG, il a été possible de créer des cartes pour certains domaines d'étude dans la Franchise de Grandmont (**fig. 127 à 129**) et d'éditer une carte montrant l'ensemble des découvertes archéogéographiques dans la Franchise de Muret (**fig. 130**).

Cependant, notre travail sur le SIG n'est pas encore terminé et il ne le sera jamais complètement. En effet, le SIG est une base de données qui sera constamment mise à jour et connaîtra de nouveaux

ajouts. Bientôt, nous ajouterons les données provenant du site de fouille, c'est-à-dire l'ensemble des structures construites de l'abbaye, comme les murs des différents bâtiments et de terrasse. Dans l'avenir, nous espérons ajouter d'autres données provenant d'autres chercheurs, travaillant eux aussi sur l'abbaye de Grandmont et sa Franchise car plus nous ajouterons de données géolocalisées dans notre base, plus notre SIG sera complet et plus il aidera dans la compréhension de l'environnement de l'abbaye.

Enfin, pour terminer, nous essayons d'étendre les données du SIG, dans le but de le rendre essentiel dans l'étude des alentours de l'abbaye de Grandmont, en développant un projet d'images LiDAR dans les Monts d'Ambazac.

3. La télédétection par laser LiDAR (Light Detection And Ranging)

La nature géographique du terrain étudié, très escarpé et au couvert végétal parfois impénétrable, et la date des campagnes de prospection, toujours en été en raison des disponibilités des uns et des autres, rendent les résultats parfois difficiles à interpréter. Certaines parcelles difficiles d'accès n'ont pu être prospectées ; certaines structures découvertes n'ont pu être localisées avec précision en raison de l'absence de repères visibles à proximité.

L'imagerie LiDAR est un nouvel outil de télédétection laser aéroporté qui permet de visualiser directement les reliefs du sol sur de grandes surfaces avec une rapidité et une précision de prises de points inégalée, quelque soit la nature du terrain. Grâce à ces images, le programme d'archéologie extensive pourrait prendre une nouvelle dimension, en suivant un procédé d'analyse archéologique, historique et géographique novateur et efficient, ayant déjà fait ses preuves dans d'autres programmes de recherche similaires au nôtre²⁷⁵. Ce procédé consiste à repérer et à localiser les structures en laboratoire par le biais d'une analyse des images LiDAR pour ensuite vérifier, observer et valider la structure directement sur le terrain, suite à une prospection pedestre. Ce nouveau procédé sera indispensable pour l'ensemble des chercheurs travaillant sur la Franchise de Grandmont. Ces deux techniques pourront aussi faciliter la découverte de structures archéologiques en bon état de conservation, permettant alors d'effectuer des analyses de terrain plus poussées, comme des sondages archéologiques ou des prospections subaquatiques. Ce programme de relevé LiDAR tentera aussi de rassembler d'autres groupes de recherche venant d'autres disciplines, qui ont pour objet d'étude l'ensemble des Monts d'Ambazac.

La prospection pedestre et le relevé LiDAR sont totalement complémentaires : le relevé LiDAR ne permet pas de définir de quelle structure il s'agit alors que la prospection pedestre ne permet pas de localiser la structure avec suffisamment de précision. Le LiDAR localise sans interpréter, le

prospecteur doit interpréter et enregistrer directement la structure découverte. Toute découverte au moyen du LiDAR sera donc validée par une prospection au sol, afin d'avoir un contact visuel direct avec la structure. L'emploi conjoint des deux méthodes est donc absolument nécessaire. Ces deux procédés peuvent également s'enrichir mutuellement ; certaines structures archéologiques étant invisibles au sol et inversement.

II. Résultats de la campagne de prospection pédestre 2017

La campagne 2017 a permis d'étudier 31 nouveaux groupes de fait archéologique structurant du paysage de la Franchise de Grandmont-Muret, portant le total des éléments découverts depuis 2013 à 123 groupes de fait pour 327 faits individuels.

Pour le SIG, les faits archéologiques ont été classés, cette année encore, en grand thèmes : hydraulique, bâti, communications, religion, géologie et limites. La grande majorité des éléments relevés appartient à la catégorie hydraulique : « pêcheries » (bassins), « estanches » (étangs), « levades » (canaux d'irrigation), « peyrades » (chaussées-digues), moulins, « écluses » (vannes), drains, bacs de filtrage et/ou de distribution de l'eau potable, puits, adduction d'eau potable, biefs..., ce qui démontre le très fort impact des aménagements grandmontains liés à l'eau sur le paysage, soit comme force motrice, soit comme moyen d'irrigation ou de drainage, soit comme support de pisciculture. La catégorie rassemblant le bâti est aussi bien représentée. La catégorie des limites est très prégnante dans la partie montagneuse avec le « Mur de Franchise » ou *grande muraille*, avec les limites de la Franchise de Muret et les autres grands murs de clôture délimitant un état du parcellaire disparu aujourd'hui et bien souvent déjà déclassé lors de l'établissement des plans cadastraux de 1813. La religion est représentée par les restes de croix de chemin ou de Franchise. Enfin, les communications sont marquées par des chemins délaissés et des ornières creusées par usure dans le granit.

1. L'hydrosystème

La campagne de 2017 a approfondi notre connaissance du circuit de l'eau dans la Franchise de Grandmont et permet de définir un type d'aménagement de l'hydrosystème véritablement standardisé où chaque litre d'eau peut être utilisé presque à l'infini, par exemple pour irriguer un pré puis alimenter un bassin/abreuvoir puis un lavoir puis un étang piscicole puis actionner des moulins puis encore irriguer et ainsi de suite sur 8 km. On peut désormais synthétiser ces aménagements, de l'amont vers l'aval et définir un véritable « modèle » transposable dans tout l'espace grandmontain :

²⁷⁵ Maxime Larratte, *L'utilisation des données LiDAR pour l'analyse des aménagements cynégétiques en forêt de Compiègne (IXe-XVIIIe siècle)*, Université de Picardie, Amiens, 2015.

- mise au jour d'une source (ou "font") à l'extrême amont d'un talweg par creusement jusqu'à la nappe, presque affleurante (*fontaine de Muret, font de Thouron, font de la Redantière, fontaine Empueschelle, Gasne du Plombier, font de Narmont de Fontpey, font de Fontpey, font de Lemagnat...*), la source étant souvent maçonnée en bassin quadrangulaire ;
- canalisation de cette eau de source au moyen de coffrages de pierres plates ou d'un simple fossé sur quelques dizaines de mètres ;
- si la terre en contrebas est trop humide et utilisée en pré, elle peut être drainée au moyen d'un chevelu de drains constitués de coffrages de dalles de granit pour concentrer et évacuer le surplus d'eau vers l'aval ;
- utilisation de l'eau de la source pour alimenter de petits bassins (nommés localement des "pêcheries"), utilisées, par exemple, comme abreuvoirs s'ils sont dans les prés, comme source d'eau potable et/ou comme lavoir ("pierres à laver") s'ils sont dans un village. Ils sont aménagés soit dans le fond du talweg, soit en hauteur, les bassins étant alors alimentés par une dérivation en pente douce du ruisseau ;
- détournement de l'eau du ruisseau au moyen de petits canaux (les "levées" ou "levades") creusés à flanc de coteau, mesurant une cinquantaine de centimètres de largeur, à faible pente, sur de longues distances pour conduire l'eau aux points hauts d'un pré ; répartition de cette eau à la surface du pré pour l'irrigation estivale au moyen de rigoles dans lesquelles l'eau est orientée par de petites vannes formées d'une simple dalle posée verticalement. La répartition de l'usage de l'eau sur la semaine est précisément défini par des actes notariés, par exemple en 1686 : *laquelle eau les dits Roudet et Barney pourront se servir pour l'arrouzement du dit pré de la Gasne, seulement depuis le lundy matin à soleil levé jusques au mardy matin de la mesme heure, sans le pouvoir autrement interrompre le restant de la semaine pour récompense de laquelle levée de plus velleur du dit champ donné par Roudet et Barney*. Les métayers peuvent avoir droit à l'irrigation un mercredi sur deux, tous les lundis ou parfois la moitié de la semaine selon le nombre de métayers riverains ;
- l'eau qui rejoint le talweg peut être retenue par une grande digue ("chaussée" ou "peyrade") afin d'alimenter un étang plus ou moins étendu (étangs des Sauvages, des Chênes, Petit, des Chambres, de Mallessart, de Barlette, du Grand-Pastural, Rompu, de Bourdaleine, de Bounaret, de Jonas, de Planche-Haute...) ;
- la digue est percée d'une bonde haute et d'une bonde basse, destinées à capturer le poisson et à vidanger l'étang, ainsi que de deux trop-pleins (un à chaque extrémité), utilisés pour alimenter d'autres canaux d'irrigation et d'autres rigoles.
- des moulins peuvent être construits en amont ou en aval des digues de retenue, alimentés par un "bief" qui contourne l'étang (moulins des Chênes, des Chambres, de Mallessart, de Jonas, de Planche-Haute, de Bourdaleine, de Bounaret...) et qui produit une petite chute actionnant la ou les roues, verticales ou horizontales ;

- d'autres moulins peuvent être construits au bord d'un ruisseau simplement aménagé avec un bief alimentant une petite chute d'eau (moulin de Crochepot) ;
- lorsqu'il n'y a pas de possibilité d'accéder à une eau affleurante (éperon sur lequel est bâtie l'abbaye de Grandmont, par exemple), l'eau peut être captée loin en amont au moyen de puits fermés puis conduite par des canalisations en terre cuite ou en bois protégées par des coffrages en dalles de granit jusqu'à des regards en granit, circulaires, où convergent d'autres captages puis à un bac de répartition/décantation, avant d'alimenter les fontaines et bassins destinés à l'eau potable ;
- plus simplement, et plus rarement, des puits peuvent être creusés jusqu'à la nappe phréatique (Grandmont, La Barre...)

La campagne 2017 a ainsi permis de découvrir et d'étudier plusieurs nouveaux ensembles. Ils sont localisés dans les cartes suivantes, extraites du SIG : **fig. 131 à 137**.

A. Deux sources captées

. "Font de Thouron" (fig. 131 et 138)

Petit bassin bordé de murets de pierre sèche en granit, aujourd'hui à sec, placé dans le fond d'un talweg alimentant l'étang de Mallessart, en contrebas du chemin Les Barrys/Mallessart. Le patronyme Thouron est fréquent en Haute-Vienne (9^e département entre 1891 et 1915 devant la Corrèze) ; c'est aussi une commune proche. Le chemin est ici perché sur une terrasse en pierres qui correspond à la berge ancienne de l'étang de Mallessart. Le bassin, s'il peut correspondre à la fontaine de Thouron selon les textes qui la situent, aurait donc été immergé dans l'ancien étang lorsque celui-ci a été étendu. Aucune source n'a été retrouvée plus haut dans le talweg, sec mais présentant toutefois quelques saules marsault. De textes nombreux mentionnent le fait archéologique, comme en 1496 (*chemin qui va de Grandmont vers la Font de Thouron*), en 1539 (*Arrentement d'une septerée de terre proche la font de Thouron*), en 1577 (*chemin de la Croix de Chézeaud à la Font de Thouron, en franchise ; jardin « de l'hort de Nault » situé sur le chemin de Grandmont à la fontaine de Thouron*), en 1664 (*terre appelée du Petit Coudier [...] appelé « de la Combe de Thouron » ; chastenières et pastoral appelé « de la Font de Thouron » [...] dans lequel lieu est comprise la terre appelée « le Combaud du Peschadour »*)...

. "Fontaine de Muret" (fig. 133 et 139)

Source homonyme de l'ermitage de saint Étienne, captée par surcreusement de l'amont d'un talweg. Largeur de l'excavation : 6,70 m ; profondeur de l'excavation : 1,30 m ; largeur de la zone en eau : 3,72 m. L'eau qui en sort est canalisée par de grosses pierres de granit. Cette eau alimente l'adduction d'eau d'un ancien pré en contrebas où on voit encore deux bassins (H1) construits en moellons de granit. Sur la photo de l'IGN (décennie 1950), on distingue bien les rigoles qui partent du

cours naturel du ruisseau et qui irriguent le pré. Des textes mentionnent le fait archéologique : *Terre appelée « des Muret de Marzet », contenant trois septerées, qui se confronte à autre terre de M^{re} Léonard Bandel des deux costés aux bornes et limites de la franchise* (1577), ainsi que le microtoponyme du cadastre de 1813 : *Fontaine-de-Muret*.

B. Cinq canaux d'irrigation ("levades") totalisant 1383 m de long

. Levade "de Miguet" (fig. 134 et 140)

Elle prend l'eau dans le ruisseau de la *Font de Fontpey* (H38), au niveau d'un gué (L10), et la conduit, à 712 m de là, jusqu'à un petit talweg (« Miguet ») aujourd'hui boisé, donc autrefois en pré. Toute la zone (*terres de Fontpeye*) a été donnée à l'abbaye en 1232 par Gaucelin, seigneur de Saint-Sylvestre et Guitto, son frère, mais les défrichements (les *prises nouvelles et nouvelles bailhettes*) n'apparaissent dans les textes qu'à partir de 1577, probable date de l'aménagement hydraulique du versant.

. Levade du "Pré-des-Prés" (fig. 134 et 141)

Elle prend l'eau dans le ruisseau de Grandmont au sud des « Prés de l'Abbé » (ou « Les Prés ») et la conduit jusqu'au sud du pré sur une distance de 356 m. L'ouvrage doit être postérieur à 1606, date à laquelle l'étang Rompu, qui se trouvait sur l'emprise de la levade, a été détruit (H4), à moins qu'il ne faille y voir un bief contournant l'étang pour alimenter une chute d'eau et un moulin, jamais mentionné dans les textes.

. Levade des "Sauvages" (fig. 133, 136 et 142)

Elle prend l'eau au trop-plein de l'étang des Sauvages, à gauche. L'entrée de la canalisation est dotée d'une grille. La sortie, côté aval, est bouchée par un effondrement. La levade a été repérée au sol sur 91 m mais elle se prolongerait sur 258 m au total, selon les clichés IGN de 1950.

. Levade "des Planards" (fig. 131 et 143)

Elle prend son eau à une canalisation en coffrage de pierres de granit de section carrée (0,38 m de large pour 0,60 m de hauteur) perçant la digue de Mallessart à mi-hauteur, côté droit, sur une profondeur de 17 m environ. Un éboulement éloigne actuellement l'eau de la levade. La levade mesure 0,54 m de large, elle est retenue par un fossé, côté vallon, de 1,15 m de large. Elle est profonde actuellement de 0,50 m et longue de 194 m soit une pente de 2,5 %. Elle s'interrompt au niveau d'une barre rocheuse, percée d'un canal qui permettait peut-être d'irriguer le pré situé au-delà.

. Levade "des Barrys" (fig. 131, 132 et 144)

A très faible pente d'environ 130 m de long prenant son eau à gauche de la chaussée-digue de l'étang Petit (grille en fer). L'eau, après une petite chute, alimente des bassins de capture de poissons (présence de bacs en béton et de grilles) puis alimente la levade. On retrouve la levade 300 m en aval dans les broussailles. On distingue son tracé sur le cliché IGN de 1950 et peut-être une rigole qui lui est parallèle. L'étang et sa chaussée sont mentionnés dès 1496 : *terre située dans le territoire de Grandmont entre l'étang dit Lestang Petit et la petite pêcherie du prieur ; pré au dessous de la chaussée du Petit Étang et la Font du Chantre*. Une levade est mentionnée en 1664 : *chemin tirant du dit lieu de Grammond au dit lieu des Chesnes et d'autre à la maison de La Gadaud, et à la levée descendante de l'estang Petit*.

C. Une rigole de 300 m de long

. Rigole "des Chênes" (fig. 132, 135 et 145)

En contrebas de la "levade" des Chênes (H9), une rigole peu marquée a été aménagée pour irriguer un pré. Elle prend son eau à la naissance de la levade H9 et serpente sur plus de 300 m jusqu'à un autre pré.

D. Deux probables biefs de moulin, totalisant 109 m de long

. Bief "de Mallessart" (fig. 131 et 146)

Un canal prend sa source dans la retenue d'eau (asséchée, remblayée) de Mallessart-est, longe le pied du coteau, passe sur le sommet de la digue de la retenue d'eau de Mallessart-sud (à peine humide, alimentée par la fontaine de Thouron) puis rejoint la chaussée de l'étang de Mallessart, à 30 m de l'actuelle maison dite de Mallessart. Sur la digue de Mallessart sud, le canal mesure 1 m de large. La digue mesure 2,70 m de large au sommet, 2,50 m de haut et 48 m de long. Le moulin est mentionné en 1501 (*assence perpétuelle d'une pièce de terre et du moulin de Maleyssart*), en 1664 (*chemin tendant des Barils au moulin de Mallessart*), en 1666 (*quittance de la rente deüe sur le moulin de Mallessart*), en 1688 (acquisition du moulin de Mallessart par l'abbaye)...

. Bief "du Moulin de La Jonchère" (fig. 131 et 147)

Il porte le nom de la ville de marché située à l'extrémité du chemin qui passe à 8 km. Une terrasse d'une vingtaine de mètres de long est composée d'un mur vertical en moyen appareil de granit, d'environ 1,75 m de haut et dont le sommet est placé à 2,75 m au dessus du fond du vallon occupé par l'étang des Chambres (H34). La terrasse mesure 1,20 m de large. La base de la terrasse disparaît sous un remblai de terre incliné à 45°. La terrasse s'interrompt au droit de la grande terrasse de l'abbaye

puis semble reprendre plus au sud sur une vingtaine de mètres. La terrasse est alors composée d'un mur vertical de 1,15 m de haut, bien appareillé (cinq assises en moyen appareil) et surmonté de moellons posés en désordre. La base du mur disparaît sous un talus chemisé en pierres taillées (nommé « perret » localement). La terrasse aboutit aux restes d'un petit bâtiment aux murs épais de 1,40 m et aux dimensions internes de 3,70 m de large sur 2,75 m de profondeur. Le mur ouest (côté abbaye) est percé d'une ouverture de 0,70 m de large. Le mur est (côté étang) est absent. La terrasse peut avoir été un bief ; on a pu suivre son tracé sur 61 m vers l'amont, jusqu'à sa prise d'eau au niveau du ruisseau naturel dit de Grandmont qui coule au fond du talweg. La longueur totale supposée du bief serait alors de 171 m et présente une très légère pente vers le sud. Le petit bâtiment peut correspondre au moulin de la Jonchère mentionné dans les textes : *Moulin appelé moulin de la Jonchère ; terre située dans le territoire de Grandmont entre l'étang dit L'estang Petit et la petite pêcherie du prieur* (1496) ; *Un étang actuellement desséché, dit « des Chambres », avec les mesures d'un ancien moulin...confrontant [à divers prés] et à la chaussée du dit étang qui sert de voie publique ; Mr Chaisemartin déclare expressément se réserver tous les arbres qui se trouvent dans l'ancien moulin du dit étang ou ses mesures* (1878).

Essai de datation : la *petite pêcherie du Prieur* est mentionnée en 1496, l'étang en 1577, la chaussée en 1663, le moulin (de la Jonchère) en 1496 puis (sous l'appellation Chez Bethoulle) en tant que *cy-devant* en 1665 (il appartient alors à un menuisier qui chercha peut-être à utiliser sa force motrice). Le trop plein (en grès) est mentionné en 1878 ; il est en buse de ciment aujourd'hui. L'Étang est à sec et le moulin en ruines en 1878.

E. Un bassin

. Bassin "des Vieux-Sauvages" (fig. 133, 136 et 148)

A 46 m à l'ouest de la métairie ruinée des Vieux-Sauvages, un espace légèrement humide et plan a pu être une cavité de captation d'une source. De cet espace, un léger replat presque horizontal et rectiligne (« levade ») devait conduire l'eau vers un bassin. Le bassin est particulièrement dégradé et envahi. Il mesure environ 7 x 6 m. La métairie des Vieux-Sauvages est mentionnée dès les années 1115-1143 (don par Amblard, abbé de Saint Martial, de la dîme sur le mas des Sauvages et ses appartenances dont l'étang près de la forêt de Grandmont, *mansus salvaticus*). Ce bassin alimentait probablement l'édifice de « la Grande Muraille des Vieux-Sauvages » (B29, voir ci-dessous), situé à 59 m à l'est.

F. Deux puits

Deux puits à eau ont été localisés, l'un encore utilisé, l'autre abandonné aux broussailles depuis longtemps. Le premier donne accès à de l'eau dont la surface est à 564,40 m d'altitude tandis que le niveau du deuxième est à 571 m. La forme évasée du premier et sa position au sein du promontoire sec sur lequel se trouvait l'abbaye laissent penser qu'il pourrait s'agir d'une citerne.

. Puits de M. et Mme Picart (fig. 131 et 149)

Le puits mesure 5 m de profondeur, l'eau se trouve à 2,50 m du haut de la margelle. La margelle est composée de deux gros blocs de granit incurvés. Le cuvelage cylindrique est en pierres de taille posées verticalement, d'un diamètre de 0,90 m, puis s'évase en petits moellons. Des barreaux en fer permettaient de descendre vers le fond. Un rouleau en bois sur pivots permettait de remonter les seaux au moyen de quatre barres fichées dedans.

. Puits « de la Barre » (fig. 135 et 150)

Puits inclus dans un bâtiment en granit blanc composé, à gauche, d'un réduit contenant des claies métalliques sur structure en bois (séchoir à châtaignes-clédier ?) bâtie au milieu du XXe siècle pour protéger le puits, préexistant. La margelle du puits dépasse d'ailleurs du droit du mur au sud-ouest ; elle est antérieure. Le puits mesure 7 m de profondeur (nappe à 571 m d'altitude). La margelle mesure 0,42 m de haut pour 0,19 m de large. Elle est composée de gros blocs de granit dont l'un est large et incurvé. Le cuvelage est en petits moellons, d'un diamètre de 0,85 m. Un rouleau en bois sur pivots permet de remonter les seaux au moyen de quatre barres fichées dedans.

2. L'adduction d'eau potable de l'abbaye

A. Un bassin

. Bassin de la "Gasne du Plombier" (fig. 135 et 151)

Une « pêcherie » (bassin) est visible à la "Gasne du Plombier", petite mare au milieu d'un pré où affleure l'eau. Le bord du bassin a été nettoyé cette année par son propriétaire ; une margelle de pierres de granit plates en pente à 45° a été ainsi mise au jour faisant penser à des « pierres à laver », à moins qu'il ne s'agisse des restes d'un *impluvium*, le bassin peut être un bassin de décantation. Un muret entoure l'amont du bassin. L'eau s'évacue ensuite dans une canalisation en coffrage de pierres (H3) avant d'être rejointe par l'eau d'un autre talweg aménagé avec une digue et un lavoir (H42) puis d'alimenter l'étang de la Gande (créé dans les années 1970-80) puis l'abbaye elle-même. Un puits a été

signalé à 200 m en amont de la Gasne dans le bois²⁷⁶ et un autre à 10 m au-dessus de la Gasne, comblé et maçonné à la base, de 10 m de profondeur²⁷⁷. De nombreux textes mentionnent le fait archéologique : 1496 (*chemin qui va de la Porte du Parc à las Fontanas*), 1577 (*chemin allant de la Porte du Parc à la Gasne du Plombyer ; chemin que l'on va du faulxbourg du Parc à la Gasne du Plombyer ; terre appelée «de las Fontanas», contenant quatre septerées, confrontant ... au chemin tirant de la Gasne du Plombier au village de Marzet*), 1663 (*un jardin appelé de la gasne du Plombier ; un pré appelé de la gasne du Plombier ; chemin que l'on va de la Gasne du Plombier à l'estang Petit ; rue de la gasne du Plombier, dans le lieu de Grandmont ; chemin tirant de la gasne du Plombier au village de Marzet ; ung pré et pastoral et terre par-dessus, appelé du plombier ; pré appelé de las fontanas ; terre et combaud appelée de las fontanas*)...

B. Des éléments de canalisation

Des canalisations en bois ont été retrouvées à la Gasne du Plombier, selon M. Moreau. Des canalisations en terre cuite à pâte rosée (H2, voir rapport 2014) ont été retrouvés en prospection encore en place dans le pré des Chênes, en aval. Elles ne présentent ni pas de vis, ni marque mais s'emboîtent grossièrement. Ce genre de canalisation a été retrouvé à Saint-Sylvestre « Brugères » en prospection et à Saint-Junien « Place Lénine » par l'INRAP en 2010, qui les date de l'Antiquité. D'autres canalisations en bois ont été trouvées dans le pré devenu étang de la Gande.

C. Deux regards hydrauliques

. Puits "de la Gande" (fig. 135 et 152)

Cuvelage, en granit ocre en gros appareil taillé en segment de cercle, placé au fond d'un pré humide, sur le talweg. Les deux premières assises ont été retrouvées en place tandis que l'assise supérieure était tombée au fond. Elle a été remontée cette année par le propriétaire. La profondeur totale est de 1,05 m, le diamètre extérieur de 1 m à 1,20 m et le diamètre intérieur de 0,88 m. Deux pierres de granit blanc étaient déjà visibles en 2017, dont l'une taillée en demi-cercle. Est-ce un fragment de dalle de recouvrement ? Un coffrage en granit a été relevé juste en amont. Le pré est très humide, il peut s'agir d'un dispositif de drainage et de collecte de l'eau pour renforcer le flux venant de la Gasne du Plombier (H49) et alimentant l'abbaye de Grandmont en eau potable.

²⁷⁶ Information de M. Moreau mais non localisé en prospection.

²⁷⁷ Information de Ch. Adam mais non observé.

. Regard hydraulique « de l'Angleterre » (fig. 131 et 153)

A 17,35 m au nord du bac de l'Angleterre (H47) et à 8,35 m de la limite de la terrasse orientale, on note la présence d'un regard de 0,90 m de profondeur, formé d'une margelle quadrangulaire de deux rangs de moyen appareil en granit jaune (0,59 x 0,54 m) surmontant un cuvelage circulaire en moellons de 0,61 m de diamètre et de 0,55 m de hauteur. Le fond semble être composé de dalles très plates. Une cavité existe sans doute au-dessous. Le propriétaire a disposé au-dessus un bac en granit monolithique mesurant 1,59 x 0,61 m (dimensions extérieures) sur 0,39 m de hauteur. La dimension intérieure est de 1,40 x 0,44 m pour 0,23 m de profondeur. Le bac ne comporte qu'une bonde basse à son extrémité (diamètre : 0,05 m). Le bac est cassé en plusieurs morceaux. Il devait servir d'abreuvoir. L'altitude de la première assise circulaire est de 566 m, le fond est donc à 565,45 m. Par rapport à l'altitude du déversoir du bac de répartition (voir ci-dessous) qui est de 565,30 m, on a donc une pente de 1,15% environ.

D. Un bac de répartition/filtrage de 0,80 m³

. Bac "de l'Angleterre" (fig. 131 et 154)

Bac en granit monolithique de 1,70 x 1,05 m et de 0,47 m de profondeur (0,80 m³) , aux parois épaisses de 0,15 m. Le bac devait être alimenté via la pierre creusée en gouttière perçant le mur de la terrasse surmontant le bac. Le bac comporte de nombreux orifices qui peuvent avoir plusieurs fonctions. Deux orifices (n° 1 et 2) de 4 cm de diamètre percent le fond du bac (altitude 564,97 m). Deux autres (n° 3 et 4) de même diamètre percent la base des parois sud et est (même altitude). Deux autres orifices (n° 5 et 6) percent la paroi ouest, le premier d'altitude 565,06 m et le deuxième de 565,32 m, ce dernier échancrant le sommet de la paroi du bac. Deux derniers orifices (n° 7 et 8), plus petits, percent la paroi sud (altitude 565,22 et 565,38 m). Les six premiers orifices donnaient sans doute accès à des conduites de distribution. Ces orifices ne sont plus branchés sur des départs de canalisation, à l'exception du n° 6 qui donne accès à la canalisation se dirigeant vers la place du village de Grandmont (voir H48). Les deux petits orifices n° 7 et 8 sont peut-être des trop-pleins permettant d'orienter l'eau vers telle ou telle canalisation. En débouchant le n° 7, par exemple, le niveau d'eau baisse dans le bac et assèche ainsi la canalisation n° 6 alimentant le bassin du village, privilégiant l'abbaye en cas de sécheresse. Le trop-plein n° 8, en revanche, est percé à un niveau supérieur à toutes les autres canalisations et permet juste de canaliser l'excès d'eau à évacuer. Ce dispositif ressemble à un petit *castellum divisorium* antique, réservoir qui recevait l'eau en provenance d'un aqueduc et qui la répartissait entre les différentes conduites de distribution. Il pouvait aussi avoir un rôle de filtre, garni de sable.

E. Un tronçon de canalisation d'adduction d'eau de 25 m au moins

. Canalisation « de l'Angleterre » (fig. 131 et 155)

Coffrage en granit visible sur 25 m, il mesurerait 160 m d'après les souvenirs des Anciens. Dimensions internes : 0,19 à 0,20 m de large, 0,25 à 0,32 m de profondeur, couvert en dalles de granit de 0,09 à 0,15 m d'épaisseur. Le fond est couvert d'un enduit ocre mais pas les parois, il n'est donc pas étanche. Les parois sont en moyen appareil. Le coffrage a été ouvert par nos soins en trois points, respectivement à 25,45 m, 8,91 m et 0,75 m du bac (H47). Dans le premier sondage, un ensemble de tuyaux de céramique (grès avec une glaçure grise et des traces de vernis noirâtre) a été retrouvé en place : diamètre de la partie mâle : 0,085 m ; diamètre de la partie femelle : 0,11 m ; leur jointure étant étanchéifiée avec un mortier à base d'argile destiné à la forte pression (6 bars). La canalisation descend en pente douce du bac jusqu'à la place de Grandmont. Elle est excavée sur les 10 premiers mètres en partant du bac.

3. L'exploitation agro-pastorale

A. Six abris de berger

La prospection a permis de localiser les restes, très dégradés, de ce que les habitants de Grandmont considèrent comme des abris destinés aux bergers qui surveillaient les troupeaux laissés en semi-liberté dans les zones dévolues aux parcours d'ovins, à des altitudes souvent supérieures aux labours et aux prés. Les abris retrouvés présentent des caractéristiques communes : ils sont tous situés sur les hauteurs au nord et à l'est de Grandmont. Hormis l'abri du Puy-de-Mola, le plus proche de Grandmont, ils ne présentent que trois murs, le quatrième côté semblant systématiquement ouvert, vers l'est dans quatre cas, vers le sud dans les deux derniers. La surface de ces abris est assez semblable (7 à 9 m² dans quatre cas mais les deux derniers, ceux qui sont orientés vers le sud, sont différents (2,4 et 21,4 m²), ce qui nous amène à réfléchir sur leur usage réel). Leur altitude est toujours supérieure à 585 m (abbaye : 563 m)

. Abri « du Puy-de-Mola » (fig. 131 et 156)

Bâtiment ruiné (altitude 588 m) aux murs de 0,60 m d'épaisseur mesurant 3,30 m² intérieurement et 8,90 m² d'emprise au sol, doté d'une entrée de 1,10 m ouverte vers l'ouest. Mesures extérieures : 3,78 m (est) ; 3,70 m (ouest) ; 2,32 m (sud) ; 2,72 m (nord). Mesures intérieures : 2,50 m (est), 1,30 m (sud) ; 1,10 m (nord). Une niche est aménagée dans le mur nord (0,60 m de large devant, 0,40 m de large au fond, saillant de 0,30 m sur l'alignement du mur). Le bâtiment est situé à 220 m du hameau des

Barrys. Un chemin doté d'ornières usées dans le granit (écartement : 1 m) le relie aux Barrys. Près de l'intersection avec le chemin Barrys/Puit Fourmigot, deux larges dalles recouvrent le chemin dont l'une est percée d'un trou oblique de diamètre 5 cm (voir C4 ci-dessous).

. Abri « des Rebouèges 1 » (**fig. 132 et 157**)

Petit bâtiment ruiné (altitude 585 m) construit en moellons de granit, 2,90 x 2,60 m. Trois murs sont présents, mesurant encore 0,50 m de hauteur, tandis que le quatrième côté est ouvert vers l'est.

. Abri « des Rebouèges 2 » (**fig. 132 et 158**)

Petit bâtiment ruiné (altitude 589 m) construit en moellons de granit, mesurant extérieurement 3 x 3 m et intérieurement 1,50 x 1,50 m approximativement. Trois murs sont présents, mesurant encore 0,50 m de hauteur, tandis que le quatrième côté est ouvert vers l'est.

. Abri « de l'Arbrissou », relevé en 2014 (**fig. 136 et voir Rapport 2014 : L6**)

A 30 m du carrefour de l'Arbrissou (« chemin par lequel on va de Grammond à la Joncheyre ») et à 606 m d'altitude se dressent les vestiges d'un petit édifice adossé à la muraille, côté extérieur de la Franchise (est). Il présente deux murs de 0,50 m d'épaisseur et de 2,70 m de longueur, perpendiculaires à la muraille et écartés l'un de l'autre de 2,50 m. On n'a pas observé de mur côté est.

. Abri « des Vieux-Sauvages 1 », relevé en 2014 (**fig. 133 et voir Rapport 2014 : L7**)

Au-dessus du pré des Vieux-Sauvages (à 619 m d'altitude), un édicule est appuyé à l'intérieur du mur de la Franchise, ouvert vers le sud (pas de mur noté de ce côté), composé de deux murs saillants de 5,50 m et écartés de 3,90 m environ. Ses grandes dimensions (21,40 m²) comparées aux autres abris en font peut-être plutôt un habitat (« mas »), voir ci-dessous.

. Abri « des Vieux-Sauvages 2 », relevé en 2014 (**fig. 133 et voir Rapport 2014 : L7**)

Au-dessus du pré des Vieux-Sauvage (à 623 m d'altitude), un édicule est adossé à l'intérieur du mur de la Franchise, formé de deux murs saillant de 1,20 m, écartés de 2 m, ouvert vers le sud (pas de mur noté de ce côté).

B. Deux métairies isolées

La prospection a permis de localiser les vestiges de deux ou trois probables métairies isolées jamais mentionnées dans les textes et n'apparaissant qu'à l'état de ruines pour l'une et de rentrant dans une limite parcellaire pour l'autre sur le plan cadastral de 1813, ce qui fait remonter leur période

d'utilisation à l'Ancien Régime. La troisième n'apparaît pas. Les deux premières ruines sont isolées au nord-est de l'abbaye de Grandmont, dans les hauteurs, à quelque distance de la métairie (*mas*) des Sauvages, mentionnée dès les années 1115-1143 (don par Amblard, abbé de Saint Martial, de la dîme sur le mas des Sauvages et ses appartenances dont l'étang près de la forêt de Grandmont, *mansus salvaticus*). La première métairie est située à 422 m à l'ouest des vestiges de la métairie des Vieux-Sauvages (encore exploitée dans la décennie 1950) et la deuxième, au plan étrange, est bâtie à 174 m au sud-est, adossée à la *Grande Muraille* de la Franchise. Le troisième édifice est plus mystérieux, il est situé à 388 m au sud-est de la métairie des Vieux-Sauvages. La surface au sol des trois édifices est respectivement de 20 m², 52 m² et 30 m² environ.

. Ferme « des Loges » (fig. 133 et 159)

Bâtiment construit au bord d'un chemin non cadastré (C2), mesurant 6 x 6,28 m avec des murs en granit de 0,50 m d'épaisseur (donc environ 20 m² de surface habitable au sol). Le mur occidental, doté de corbeaux à l'extérieur, est percé d'un linteau de 0,75 m de large et de 0,35 m d'épaisseur, surmonté d'une niche mesurant 0,64 m de haut sur 0,50 m de large. Le mur sud a disparu. Le mur oriental semble percé d'une ouverture de 2 m de large donnant sur une excavation (ancien bâtiment annexe ?) de 8,20 x 6,40 m environ (52 m²). Un amas de pierres semble garder le souvenir d'une division interne, à 1,45 m du mur occidental. Le point d'eau proche (fontaine de Muret, H 55, voir plus haut) est situé à 120 m en contrebas. Un texte de 1577 mentionnent peut-être le fait archéologique : *Terre appelée « des Muret de Marzet », contenant trois septerées, qui se confronte à autre terre de M^{re} Léonard Bandel des deux costés aux bornes et limites de la franchise.*

. Edifice de la « Grande Muraille des Vieux-Sauvages » (fig. 133 et 160)

Au-delà du chemin forestier Grandmont-Bourdela, des vestiges d'un édifice en petits moellons de granit sont adossés à la muraille côté Franchise (ouest). Ils forment un rectangle de 7 m par 7,50 m (52,50 m² de surface habitable au sol), divisé intérieurement par des cloisons complexes, auquel sont adossés une construction circulaire mystérieuse de 2,50 m de diamètre interne aux parois fines, un ensemble de murs et un pierrier. Cet édifice apparaît en jaune, donc déjà ruiné, sur le cadastre de 1813. Le point d'eau est situé à 59 m à l'ouest ; il s'agit du bassin des Vieux-Sauvages (H62, voir plus haut) alimenté par un canal.

. Enclos ou maison « des Sauvages » (fig. 133, 136 et 161)

Muret de 0,50 m de hauteur formant un rectangle de 6,10 x 5 m. L'angle sud-est forme un pan coupé. Trois pierres engagées dans le mur sud forment comme des marches d'escalier. Une longue excavation part du chemin des Sauvages et aboutit à l'angle nord-est de la structure.

C. Trois chemins anciens

Trois chemins à charrettes ont été enregistrés dont deux non cadastrés, ni en 1813 ni aujourd'hui, et le troisième présentant des caractéristiques (ornières usées dans le granit, dalles) qui témoignent de son ancienneté.

. Chemin « des Loges » (fig. 133, 136 et 162)

Chemin non cadastré démarrant du chemin des Vieux-Sauvages (chemin d'exploitation Grandmont-Sauvagnac) et montant droit sur le coteau, dans les parcelles 77 et 78, avant de bifurquer vers l'ouest au bout de 250 m et de passer devant la « ferme des Loges » (B25, voir cidessus), à environ 400 m du point de départ du chemin. Au droit de la maison ruinée, le chemin mesure de 4,58 m à 5,25 m entre la façade et un mur de terrasse. Le chemin se prolonge ensuite jusqu'à la parcelle 63. Au niveau des ruines, le chemin est soutenu par une terrasse d'environ 1 m de haut formant un léger angle, en moellons de granit, de 22 m de long avec, à son extrémité occidentale, un angle rentrant de 2,30 m puis la terrasse se prolonge encore de 8,40 m.

. Chemin « du Papou » (fig. 133, 136 et 163)

Chemin non cadastré démarrant du chemin des Vieux-Sauvages (chemin d'exploitation Grandmont-Sauvagnac). Chemin creux (« cavée ») bordé à l'ouest par un mur de granit (L1, voir rapport 2014) qui forme ensuite un angle droit vers l'est à 272 m du début du chemin, interrompant celui-ci. Le mur se prolonge ensuite, ainsi décalé de 2 m, jusqu'au mur de Franchise, à 120 m au nord. Ce chemin ne dessert ni la ferme des Loges ni celle des Vieux-Sauvages. Aucune trace d'autre bâti n'a été trouvée à ce jour au bout du chemin du Papou. Le hameau de Marzet se trouve cependant dans le prolongement de ce chemin, à 680 m du mur de Franchise.

. Chemin « du Puy-de-Mola » (fig. 131 et 164)

Chemin transversal alternatif (primitif ?) entre le faubourg des Barrys et la métairie de Barlette. Des ornières sont creusées par usure dans le granit (écartement 1 m). Le chemin longe un mur parcellaire en pierres sèches de granit ; il dessert un abri de berger (B26). peu avant de rejoindre le chemin Les Barrys/Chez Pouyaud (chemin Grandmont/Le Dognon), deux grandes dalles garnissent la chaussée, très larges, en granit ; l'une d'elle, de 2 m de long, est percée d'un trou de 5 cm de diamètre qui s'enfonce en oblique (dispositif destiné au levage ?). A l'intersection avec le chemin, un mégalithe est couché dans le bas-côté (2 x 1,50 m, 1,10 m à la pointe). Ce chemin est peut-être cité en 1577 : *entre le chemin de la Porte de la Voulte à la Fontaine de Thouron par le dessous et celui qu'on va de la Porte de la Voulte à la maison de Barlette.*

D. Des limites parcellaires

Les différentes investigations sur le territoire de la Franchise de Grandmont-Muret ont permis de constater l'existence de nombreux murs de clôture, en pierres sèches, dont le tracé ne correspond pas toujours au parcellaire des plans cadastraux de 1813. Comme il a été dit en introduction, il est délicat de replacer avec précision ces murets sur une carte ou un SIG en raison du manque de repères au sol et en l'absence du recours au LiDAR. Il a tout de même été possible de relever deux vastes enclos (8 ha) dans les hauteurs de la « forêt de Grandmont », au nord de l'abbaye et en limite de la Franchise.

. Clos « des Loges » (fig. 133 et 159)

La ferme des Loges (voir B25 plus haut) est située au milieu d'un terrain en pente orienté plein sud, cerné de murets de pierres sèches et appuyé sur le mur de Franchise au nord. Le clos ainsi délimité mesure 8 ha environ.

*. Clos « des Vieux-Sauvages » (fig. 133 et 163 ; voir *Rapport 2014* : L1, L6, L7)*

La métairie des Sauvages (B14) est bâtie au sein d'un clos délimité par les murs de la Franchise à l'est et au nord, par le chemin Grandmont-Sauvagnac au sud et par le mur longeant le chemin du Papou (C3). Le clos ainsi délimité mesure 7,9 ha environ, ce qui est très semblable au précédent.

Considérant leur vaste superficie, il est difficile de concevoir que ces clos ont pu délimiter des prés ou des vignes. Il s'agit sans doute de la superficie totale des terres dépendant de chacune des métairies.

E. Un rocher taillé en pressoir ?

Une curieuse cavité a été relevée sur un chaos granitique, rappelant une autre cavité disposée de la même façon dans un autre gros rocher granitique (voir rapport de 2014, fiche B15) dit le « Rocher du Guetteur » ou « Fauteuil de Saint-Étienne ». Le rocher du Guetteur est creusé artificiellement d'une sorte de cupule de 0,40 m de diamètre ressemblant à une meule dormante, comme celle qui orne aujourd'hui la place de Grandmont (moulin à faïnes selon les Anciens). Une stèle funéraire antique anépigraphe y aurait été trouvée (aujourd'hui scellée dans l'oratoire d'Ambazac « Saint-Psalmet », sur le Puy de la Garde, à 2 km à l'est).

. Rocher de Mallessart (fig. 131 et 165)

Sur un coteau, un gros rocher granitique présente à son sommet deux curieuses cavités ovoïdes reliées l'une à l'autre par un étranglement. La cavité amont mesure 0,62 m de largeur maximale pour 0,88 m de long. La cavité à l'aval mesure 0,60 m de largeur maximale pour 0,40 m de long. L'étranglement entre les deux mesure 0,32 m de large et l'exutoire vers le bord du rocher 0,27 m de large. La profondeur des cavités ne dépasse pas 0,30 m. Le rocher est situé à 110 m de la maison de Mallessart, à 59 m de la fontaine de Thouron et à 176 m au nord du rocher dit du « Fauteuil de Saint-Étienne ».

4. Autres éléments constitutifs du paysage

La prospection a relevé trois types d'éléments qui ne concernent ni l'hydrosystème, ni l'exploitation agropastorale. Les deux premiers concernent les limites de la Franchise de Grandmont et Muret, le troisième est un témoin de la christianisation des zones habitées.

. L'Arbrissou (fig. 136 et 166)

Très gros hêtre sénescant de 4,10 m de diamètre mesuré à 1,50 m au dessus du sol. Il pousse sur la limite de Franchise, à 40 m au sud du carrefour menant vers Grandmont, Les Sauvages, Saint-Psalmet, Vieux... Le site est un sommet dominant d'une hauteur de 213 m le secteur de la grange du Coudier, en vue directe et de 56 m l'abbaye de Grandmont.

Textes mentionnant le lieu : Le lieudit de l'Arbrissou se nommait autrefois Pertuis Baraud : *une chaume appelée du pertuis Baraud joignant le chemin que l'on va du dit lieu au village du Couret (1665) ; terre et prise nouvelle appelée «du Pertuis Barrault», contenant deux septerées ou environ, confrontant aux terres du lieu et mestairie de Barlettes (1665) ; ensemble autre terre appelée «de Pertuys Barraut contenant deux sesterées qui se confronte à autre terre de Jean MARTIALOT d'une part et à autre de M^{re} Jean BECHADE et consorts et au grand chemin que l'on vat de Grandmont au bourg de la Jonchère à main droite; la dite maison et jardin par le derrier scize en la dite rue de chez Ventillat avec les terres de l'Orme (Ombre ?) et du cros et Pertuis barrau, provenues de chez Pardoux de la Garde (1665).*

Essai de datation approximative selon les estimations habituelles pour les hêtres : $4,10 \text{ m} / \times 2,50 = 326 \text{ ans}$ soit 1691 environ.

. Limite de Franchise de Muret, section nord-ouest (Les Marais-Les Landes) (fig. 137 et 167)

La prospection a relevé deux tronçons de 160 m et de 312 m à l'est et au nord de la Franchise de Muret. Le premier tronçon, en sous-bois, est constitué d'un fossé de 1,30 m de large (côté intérieur de la Franchise) longé par un talus de 1 m de large (récemment doté d'un grillage). Le fossé s'interrompt

au niveau du tracé supposé de l'ancienne route départementale, déplacée au XXe siècle. Le deuxième tronçon est également constitué d'un fossé (côté extérieur de la Franchise) dans un pré et d'un talus côté bois. Une partie du tronçon est constitué d'un fossé humide encadré par deux talus, l'un dans le pré, l'autre dans le bois, supportant la clôture. Le fossé est alimenté par une rigole. Plus loin, le fossé apparaît dans le bois, très profond (1,50 m) bordé par deux talus. Le fossé s'interrompt au niveau d'un ruisseau qui se dirige vers l'étang des Gardèches.

. Base de calvaire des Loges (**fig. 135 et 168**)

Dans un muret parcellaire, une pierre en granit quadrilobée présente une cavité rectangulaire cantonnée de quatre petits trous. Il peut s'agir du scellement d'un pied de croix et de quatre renforts (métalliques ?). La base de la pierre semble chanfreinée de façon concave. La pierre mesure 0,75 m de haut sur 0,70 m de large. La cavité fait 0,14 m de profondeur sur 0,25 m de hauteur et 0,24 m de largeur. La croix placée récemment à côté de la chapelle de Grandmont provient du même emplacement.

5. Maisons de Grandmont à la fin du XVIIe siècle

Il a paru intéressant d'inclure ici la liste théorique des familles ayant vécu à Grandmont, communiquée par Jean-François Mougnaud (*Cercle Généalogique Historique et Héraldique de la Marche et du Limousin*) qu'il a reconstituée en étudiant les actes de mariages des années 1652 à 1686²⁷⁸. Qu'il en soit vivement remercié. La population semble très nombreuse et assez jeune, une bonne soixantaine de maisons a été individualisée à Grandmont. J.-F. Mougnaud est parti d'un certain nombre de postulats : les jeunes filles habitaient chez leurs parents avant le mariage ; les veuves habitaient dans leur propre maison ; les jeunes mariés habitaient chez eux après le mariage ou quelques années après.

Si on applique un coefficient de 4,5 à 5 par feu, on obtient une estimation de 355 (79 x 4,5) à 395 (79 x 5) habitants, très approximativement.

Quelques années avant, pendant la grande peste de 1631, la paroisse de Saint-Sylvestre fut très éprouvée. Un bourgeois de Limoges, Pierre Mesnagier, retiré tout près, dans sa métairie de Beaune, en fait la description suivante : « ...dans certaines contrées, il ne s'est pas levé un seul grain de blé. Tel village il y a eu, où il n'est demeuré de vivants ni hommes, ni femmes, ni petits enfants. Le bétail était abandonné. Le dégât fut grand, notamment du côté de Grandmont, aux villages appelés Clou [Cloud] (paroisse de Saint-Sylvestre), Puy-Gassante [Puy-Garsault], Péret et autres. Que Dieu à l'avenir nous préserve de tel malheur ! ». La population s'est donc bien reconstituée une ou deux générations plus tard.

1. Maison d'André GASMANN, maître armurier à Grandmont, marié avec Marie VIZARD le 14 janvier 1652.

²⁷⁸ Etude fondée sur la reconstitution informatique des mariages à Saint-Sylvestre, entre 1651 et 1812 (*Cercle Généalogique Historique et Héraldique de la Marche et du Limousin*).

2. Maison d'Hugues VIZARD, maître chirurgien, époux de Marie MARCHANDON.
3. Maison de Jean BOINE, marié le 6 février 1652 avec Marguerite VANTAJIOL, dont les parents habitent Grandmont.
4. Maison de Jean JAQUET marié le 11 février 1652 avec Léonarde MINARD, dont les parents habitent Grandmont.
5. Maison de Léonard PRINCE, marié le 12 février 1652, avec Marguerite MASSE dont les parents habitent Grandmont.
6. Maison de Guillaume PRINCE (père de Léonard) marié avec Marguerite VIZARD.
7. Maison de Martial LACHENY, marié avec Jeanne CHEVALIER le 10 février 1654.
8. Maison de Léonard MOSNERON, scieur de long, marié le 10 février 1654 avec Marie DE LARENIERE.
9. Maison de Léonard MAZODON marié le 13 avril 1655 avec Jeanne DE MARZET.
10. Maison de Jean MARTIALOT, maréchal, marié le 24 février 1664 avec Marguerite MALABAR.
11. Maison de Vincent MALABAR (père de Marguerite) marié avec Marguerite BANAUD.
12. Maison de Jean MARTIALOT marié avec Antoinette DELAGARDE.
13. Maison de Sylvestre MAZAUDON marié le 24 février 1664 avec Léonarde PEYRICHON
14. Maison de Jean BERRY époux de Jeanne MINARD.
15. Maison de Jean CUSCHET, notaire, (père de Catherine) époux de Marie LOURIOL.
16. Maison de Martial DE MARZET marié le 26 janvier 1665 avec Léonarde CHAPELLAUD.
17. Maison d' Antoine DE MARZET et Simone POUYAUD.
18. Maison de Léonard CHAPELLAUD (père de Léonarde), époux de Jeanne PAUTHU.
19. Maison de Jean LECLERC marié le 3 février 1665 avec Marie BANDOL, veuve de Léonard GABIAUD.
20. Maison de Léonard LECLERC (père de Jean) et Narde CHEZAUD.
21. Maison de Pierre CHEVALLIER marié le 9 février 1665 avec Antoinette HULLIN.
22. Maison de Jean CHEVALIER (père de Pierre), époux de Jeanne CUSCHET.
23. Maison de Guillaume BARBIER (père de Léonarde), époux de Nicole PRINCE.
24. Maison de Pierre DE MARZET (père de Catherine) et de Marie BARNY.
25. Maison de Jean DE MARZET l'aîné marié le 12 février 1665 avec Jeanne BARNY.
26. Maison de Jean DE MARZET dit *Goudard* (père de Jean l'aîné).
27. Maison de Léonard GROS, époux de Léonarde COUSSY.
28. Maison de Léonard DE MARZET marié le 3 janvier 1666 avec Catherine TEXIER.
29. Maison de Jean DE MARZET marié le 10 janvier 1666 avec Marie BOARD.
30. Maison de Jean DE MARZET (père de Jean), époux de Marguerite BERRY.
31. Maison de Jean BOARD (père de Marie), époux de Michelle JANTILLE.
32. Maison de Sylvestre BERRY marié le 31 janvier 1666 avec Michelle MALABRE.
33. Maison de Jean MAZAUDON, archer, marié avec Anne BURDON le 2 mars 1666.
34. Maison de Jean BURDON, notaire royal à Grandmont.
35. Maison de Jean THABARD marié le 20 janvier 1667 avec Magdeleine JOURDY (veuve).
36. Maison d' Antoine JOHANNAUD marié le 6 février 1667 avec Fiacrée POUYAUD.
37. Maison de Léonard BELLEGARDE marié le 10 février 1667 avec Catherine DE MARZET.
38. Maison de Léonard DE MARZET (père de Catherine).
39. Maison de Maître Georges BARNY, greffier, fils de Vincent BARNY et Marguerite DE MOSNERON, marié le 16 février 1667 avec Valérie DUTHEIL.
40. Maison de Pardoux BANDEL marié le 20 février 1667 avec Valérie MIGNOT.
41. Maison de Pierre PRINCE, maréchal, marié le 20 février 1667 avec Catherine BURDON.
42. Maison de Marguerite DE TRASPONT, veuve de Léonard MARTIALET.
43. Maison de Léonard CHEVALIER l'aîné.
44. Maison de Joseph BARBIER marié le 5 février 1668 avec Marie BANDEL.
45. Maison de Léonard BANDEL.
46. Maison de Maître Michel BARNY marié le 7 février 1668 avec Magdeleine DUMASOUREYT.
47. Maison de Pierre JOUESSON maître convoyeur, marié le 25 septembre 1668 avec Marie BARNY.
48. Maison de Maître Vincent BARNY, juge, époux de Marguerite DE MOSNERON, parents de Georges, de Marie et de Peyronne.
49. Maison de Maître Jean CUSCHET et Marie LOURIUX.
50. Maison de Pardoux MOSNERON, sénéchal à Grandmont, époux de Marie DEJOUET, parents de Marguerite et d' Anne.
51. Maison de Léonard PRINCE marié le 3 février 1669 avec Léonarde MARTIALOT(fille de Jean).
52. Maison de Jean GABIAU, maréchal, marié le 10 février 1669 avec Marie LEMAIGRE.
53. Maison de Maître Jean LEMAIGRE, maréchal à Grandmont.
54. Maison de Jean BROUILLAU et de Magdeleine BARNY (parents de Françoise et Jeanne).

55. Maison de Léonard VOUZELLE, fils de Jean, maître tailleur d'habits, marié le 10 février 1669 avec Catherine BANDEL.
56. Maison d'Etienne BANDEL marié le 10 février 1669 avec Marguerite VOUZELLE.
57. Maison de Jean BANDEL et Jeanne LOURIOL (parents de Catherine et Étienne).
58. Maison de Jean DE MARZET marié le 17 février 1669 avec Jeanne LECLERC.
59. Maison de Guillaume LECLERC et Catherine LACHENY (parents de Jeanne)
60. Maison de Jean BERRY marié le 3 août 1669.
61. Maison de Sylvestre GOUDARD, maréchal, et Nicole PRINCE.
62. Maison de Jean GOUDARD, maréchal, marié le 3 février 1670 avec Jeanne DE MARZET.
63. Maison de Pierre DE MARZET et Marie BARNY (parents de Jeanne).
64. Maison de Jean DE CHASTELUS marié le 3 février 1670 avec Nicole MAZOUUDON.
65. Maison de Léonard MAZOUUDON et Catherine GOUDARD (parents de Nicole).
66. Maison de Léonard MOSNERON (père de Jeanne).
67. Maison de Jean DE MARZET et Marguerite BERRY.
68. Maison de Maître Jean LASCHENY et Catherine ROUDET (parents de Marguerite).
69. Maison de Michel BURDON, fils de Maître Jean, notaire royal, et de Marguerite PAULHA, marié le 28 août 1674 avec Jacqueline MALIAURAT.
70. Maison de Martin DE MARZET et Marguerite MARTIALET (parents de Françoise).
71. Maison d'Antoine COUDERT.
72. Maison de Jean GABIAUD dit Bardolle et Marie BANDEL (parents de Marie).
73. Maison de François MASELEGUE, domestique de M. l'abbé à Grandmont, marié le 4 juin 1679 avec Marie BANDEL, veuve de Jean LECLERC.
74. Maison de Michel BAIGNOL, fiancé le 20 janvier 1681 avec Jeanne GASMAND.
75. Maison de Jean PRINCE, fiancé le 20 janvier 1681.
76. Maison de Joseph DUFOURNIEUX, fiancé le 23 janvier 1681 avec Jeanne MAZOUUDON.
77. Maison de Vincent RABETTE, tailleur d'habits, marié le 7 octobre 1683 avec Magdeleine MERIGAUD.
78. Maison de Françoise PICHET, veuve de Jean POUYAUD.

III. Synthèse et perspectives

La campagne de prospection 2017, grâce à la collaboration de nombreux acteurs, habitants, chercheurs ou étudiants, a donc encore permis d'enregistrer de nombreux faits archéologiques au sein des 854 ha de la Franchise de Grandmont (**fig. 127 à 130**) et des 220 hectares de celle de Muret (**fig. 169**), soit une zone prospectée à vue et au sol de 1074 hectares. Elle a permis d'étudier 31 nouveaux groupes de faits archéologiques structurants du paysage monastique (espace vivrier) de la Franchise de Grandmont-Muret, portant le total des éléments découverts depuis 2013 à 123 groupes de faits, représentant 327 faits individuels. Ce corpus important permet, en s'appuyant de façon très fructueuse sur la constitution d'un SIG, de cerner de plus en plus finement l'aspect et le fonctionnement de l'espace vivrier des moines de Grandmont au Moyen Âge et surtout à l'époque moderne.

La grande majorité des éléments relevés appartient, cette année encore, à la catégorie hydraulique : « pêcheries » (bassins), « estanches » (étangs), « levades » (canaux irrigation), « peyrades » (chaussées-digues), moulins, « écluses » (vannes), drains, bacs de filtrage et/ou distribution de l'eau potable, puits, adduction d'eau potable, biefs, pierres à laver..., ce qui démontre le très fort impact des aménagements grandmontains liés à l'eau sur le paysage, soit comme force motrice, soit comme moyen d'irrigation ou de drainage, soit comme supports de pisciculture.

La catégorie rassemblant le bâti est aussi bien représentée (ville-neuve d'essarts ou *prinzes nouvelles*, *mas*, linteaux gravés de dates ou de symboles, ouvertures chanfreinées avec ou sans congés, traces de couverture de chaume, fermes, granges-étables, grange dîmière, « clédiers » (séchoirs à châtaignes), « bachots » (pierres à évier), caves, silos, abris de bergers, terrasses, murs parcellaires, digues...).

La catégorie des limites est très prégnante dans la partie montagneuse avec le « Mur de Franchise » ou *Grande muraille*, comme on la nomme au XVII^e siècle, et aussi avec les limites de la Franchise de Muret (talus et fossé) et les grands murs de clôture délimitant un état du parcellaire disparu aujourd'hui et bien souvent déjà déclassé lors de l'établissement des plans cadastraux de 1813.

La religion est représentée par les restes de croix de chemin ou de Franchise.

Enfin, les communications sont marquées par des chemins délaissés et des ornières creusées par usure dans le granit.

Dans le domaine de l'hydraulique, la prospection a permis de localiser, cette année, deux sources captées, cinq canaux d'irrigations ("levades") totalisant 1383 m de long, une rigole d'irrigation de 300 m de long, deux probables biefs de moulins, totalisant 109 m de long, un bassin et deux puits. L'avancement de l'étude du géosystème de Grandmont confirme ce qui apparaissait lors des premières campagnes : une part très importante de l'espace de la Franchise de Grandmont a été profondément modifiée durant l'Ancien Régime pour permettre aux moines et à leurs métayers d'en tirer un maximum de ressources. Cette exploitation du milieu passe par ce que J. Burnouf nomme le "forçage du réseau hydrographique". En effet, le mince ruisseau de Grandmont et ses affluents, le ruisseau des Écluses, le ruisseau des Hureaux et le ruisseau des Ombres, ont été surexploités pour alimenter de nombreux aménagements, comme les réseaux de drainage (**fig. 170**). On constate, dans la Franchise, une organisation savante des circuits de l'eau et de leur gestion. Il convient donc d'étudier les rapports de la société rurale de Grandmont avec les "formes de l'eau" (eaux courantes, eaux stagnantes et eaux invisibles) à travers la diversité des réalisations. Il est, en effet, indispensable de connaître les usages de l'eau²⁷⁹ dans l'aménagement du territoire, les formes de l'eau dans les paysages, les circuits de l'eau (drainage, captage, irrigation, dérivation) ainsi que tout ce qui en découle (franchissements, navigation, artisanat, pisciculture, stockage, distribution...).

La campagne de 2017 a approfondi notre connaissance du circuit de l'eau dans la Franchise de Grandmont et permet de définir un type d'aménagement de l'hydrosystème véritablement standardisé où chaque litre d'eau peut être utilisé presque à l'infini, par exemple pour irriguer un pré puis alimenter un bassin/abreuvoir puis un lavoir puis un étang piscicole puis actionner des moulins puis encore irriguer et ainsi de suite sur huit kilomètres. On peut désormais synthétiser ces aménagements,

²⁷⁹ Le partage des jours d'irrigation, par exemple, est bien documenté pour le XVII^e siècle, voir rapport 2015.

de l'amont vers l'aval, et définir un véritable « modèle » transposable dans tout l'espace grandmontain.

En outre, les cinq campagnes de prospection à vue effectuées dans la Franchise ont permis de relever tout un ensemble d'indices archéologiques qui amène à conclure à la construction, à une date indéterminée, d'un système d'adduction d'eau potable destiné à alimenter l'abbaye de Grandmont, perchée sur un éperon sans eau de surface. Le fonctionnement de ce véritable petit aqueduc commence à être bien cerné : il est composé de plusieurs captages souterrains aménagés à environ 770 m en amont de l'abbaye et 59 m plus haut, soit une pente moyenne de près de 8 % qui devait procurer une pression d'environ 6 bars, soit le double de la pression habituelle à nos robinets. Ces captages sont constitués de puits circulaires au cuvelage de granit, de bassins, de canalisations en coffrage de dalles de granit, en terre cuite ou en bois, ces dernières protégées par des coffrages en dalles de granit. Aux points de confluence, des regards circulaires sont aménagés, au cuvelage en pierres taillées ou en moellons de granit. Un bac de répartition est encore sans doute en place sur la terrasse de "l'Angleterre", à 60 m au nord des bâtiments abbatiaux, distribuant l'eau (et la filtrant peut-être) dans six directions. L'une de ces directions, la seule qui alimentait le village et non l'abbaye, est encore garnie du coffrage de pierre protégeant des tuyaux de céramique et conduisant l'eau à un bassin de la place publique de Grandmont (disparu). Les fouilles du cloître de Grandmont ont retrouvé, cette année, un coffrage similaire permettant l'alimentation du bassin qui devait s'y trouver.

La prospection 2017 a complété notre connaissance de cette adduction en étudiant un bassin, des éléments de canalisation, deux regards hydrauliques, le bac de répartition/filtrage de 0,80 m³ et un tronçon de canalisation d'adduction d'eau de 25 m au moins.

L'étude du système hydraulique de l'abbaye de Vauclair (Bouconville-Vauclair dans l'Aisne) du XIIe au XVIIe siècle, par Thérèse Preux en 1989²⁸⁰, permet quelques points de comparaison. A Vauclair comme à Grandmont, les moines ont capté des sources situées à distance pour alimenter l'abbaye bien qu'une petite rivière passe à proximité du site dans les deux cas, servant uniquement au rejet des eaux usées. Les moines de Vauclair ont été chercher les sources à 800 m, ceux de Grandmont à 770 m. Les moines de Vauclair ont aménagé à proximité de l'abbaye, au XIIIe siècle, un étang pourvu d'une digue dotée de deux bondes, l'une basse, l'autre plus haute de 1 m, ainsi qu'un bief ménageant une chute d'eau de 3 m alimentant un moulin ; ces dispositifs se retrouvent aussi à Grandmont. De même, des éléments de canalisations en terre cuite ont été trouvés à Vauclair. Ces éléments, datés du XIIIe siècle, mesurent 0,53 m de longueur et ont une forme légèrement conique. La largeur maximale constituée par l'extrémité femelle atteint 11,50 cm, laissant à l'eau un passage de 8,50 cm. Tournée vers l'abbaye, l'embout mâle présente une largeur totale de 7 cm et un diamètre intérieur de 5,50 cm. Ici et là, des

²⁸⁰ <http://home.scarlet.be/vauclair/HYDRAULIQUEcompl02.htm> d'après T. Preux, *La maîtrise hydraulique des cisterciens, le cas de l'abbaye de Vauclair*, Lille III, maîtrise, 1989, 164 p. ms.

traces de mortier apparaissent et laissent supposer la gaine maçonnée d'une conduite sous pression, dispositif présent aussi à Grandmont, mieux conservé mais non daté jusqu'à présent.

Dans la catégorie « bâti », la campagne 2017 a permis de localiser six restes, très dégradés, de ce que les habitants de Grandmont considèrent comme des abris destinés aux bergers qui surveillaient les troupeaux laissés en semi-liberté dans les zones dévolues aux parcours d'ovins, à des altitudes souvent supérieures aux labours et aux prés. Les abris retrouvés présentent des caractéristiques communes : ils sont tous situés sur les hauteurs au nord et à l'est de Grandmont. Hormis celui du Puy-de-Mola, le plus proche de Grandmont, ils ne présentent que trois murs, le quatrième côté semblant systématiquement ouvert, vers l'est dans quatre cas, vers le sud dans les deux derniers. La surface de ces abris est assez semblable (7 à 9 m² dans quatre cas mais les deux autres, ceux qui sont orientés vers le sud, sont différents (2,4 et 21,4 m²), ce qui amène à réfléchir sur leur usage réel). Leur altitude est toujours supérieure à 585 m (abbaye : 563 m).

La prospection a permis de localiser les vestiges de deux ou trois probables métairies isolées, jamais mentionnées dans les textes et n'apparaissant qu'à l'état de ruines pour l'une et de rentrant dans une limite parcellaire pour l'autre sur le plan cadastral de 1813, ce qui fait remonter leur période d'utilisation à l'Ancien Régime. La troisième n'apparaît pas. Les deux premières ruines sont isolées au nord-est de l'abbaye de Grandmont, dans les hauteurs, à quelque distance de la métairie (*mas*) des Sauvages, mentionnée dès les années 1115-1143 (don par Amblard, abbé de Saint Martial, de la dîme sur le mas des Sauvages et ses appartenances dont l'étang près de la forêt de Grandmont, *Mansus salvaticus*). La première métairie est située à 422 m à l'ouest des vestiges de la métairie des Vieux-Sauvages (encore exploitée dans la décennie 1950) et la deuxième, au plan étrange, est bâtie à 174 m au sud-est, adossée à la *Grande Muraille* de la Franchise. Le troisième édifice est plus mystérieux, il est situé à 388 m au sud-est de la métairie des Vieux-Sauvages. La surface au sol des trois édifices est respectivement de 20 m², 52 m² et 30 m² environ.

Le recensement effectué par J-F Mougnaud a permis d'apercevoir un peu mieux le bâti du bourg abbatial de Grandmont au milieu du XVII^e siècle. Une à deux générations après la grande peste de 1631 qui a vidé nombre de hameaux, le nombre de maison s'élève à au moins 79, ce qui pourrait correspondre à une population de presque 400 habitants.

Dans la catégorie « communications », la campagne 2017 a étudié trois chemins à charrettes dont deux non cadastrés, ni en 1813 ni aujourd'hui et le troisième présentant des caractéristiques (ornières usées dans le granit, dalles) témoignant de son ancienneté.

Dans la catégorie des limites, les différentes investigations sur le territoire de la Franchise de Grandmont-Muret ont permis de constater l'existence de nombreux murs de clôture, en pierres sèches, dont le tracé ne correspond pas toujours au parcellaire des plans cadastraux de 1813. Comme il a été dit en introduction, il est délicat de replacer avec précision ces murets sur une carte ou un SIG en raison du manque de repères au sol et en l'absence du recours au LiDAR. Il a tout de même été

possible de relever deux vastes enclos dans les hauteurs de la « forêt de Grandmont », au nord de l'abbaye et en limite de la Franchise, mesurant 8 ha dans les deux cas, ce qui n'en fait pas des limites de parcelles mais plutôt des limites de métairies. De même, 472 m linéaires de limite de Franchise ont pu être relevés vers Muret. La limite est constituée d'un fossé d'environ 1,30 m de large doublé d'un talus d'environ 1 m de large.

Une curieuse cavité a été relevée sur un chaos granitique, en rappelant une autre disposée de la même façon dans un autre gros rocher granitique (voir rapport de 2014, fiche B15) dit le « Rocher du Guetteur » ou « Fauteuil de Saint-Étienne », situé à proximité. La pierre présente un type de cupule qui semble anthropique.

Enfin, une base de calvaire a été localisée près de Grandmont, autrefois associée à la croix de la chapelle actuelle de Grandmont, aux dires des Anciens.